



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/8241
13 novembre 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 10 NOVEMBRE 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la
résolution 2262 (XXII)* sur la Rhodésie du Sud qui a été adoptée par l'Assemblée
générale lors de sa 1594^{ème} séance plénière le 3 novembre 1967.

En adoptant cette résolution l'Assemblée générale, au paragraphe 17 du
dispositif, "Attire l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'appliquer
les mesures nécessaires envisagées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,
en raison de la détérioration de la grave situation qui existe en Rhodésie du Sud".

Acceptez, etc.

Le Secrétaire général,

(Signé) U THANT

* Voir le document A/RES/2262 (XXII).